

209C0145
FR0000033409-FS0058

29 janvier 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE FONCIERE LYONNAISE

(Euronext Paris)

Par courrier du 28 janvier 2009, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Orion III European 3 S.à.r.l. (1) (6 avenue pasteur, L2310, Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 janvier 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la SOCIETE FONCIERE LYONNAISE et détenir 3 372 714 actions SOCIETE FONCIERE LYONNAISE représentant autant de droits de vote, soit 7,25% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'un bloc de 3 372 714 actions SOCIETE FONCIERE LYONNAISE.

(1) Contrôlée par Orion European Real Estate Fund III (sise Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas), dont la gestion est assurée par Orion Capital Managers, LP.

(2) Sur la base d'un capital composé de 46 502 301 actions représentant autant de droits de vote.